



GROUPE DE TRAVAIL DOCUMENTS D'URBANISME
Réunion N°02

DATE DE RÉUNION
Lieu de réunion

10/06/2013
GIP ATGeRi

Affaire suivie par : Loïc WATIER (GIP ATGeRi)
Aurélie PAQUIGNON (Conseil Régional d'Aquitaine)
Patrice DUBOIS (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement d'Aquitaine)

PRÉSENTS :

ADACL	MARIE-HÉLÈNE LALANDE	
AGGLOMÉRATION SUD PAYS BASQUE	PAULINE MADEC	
APLG PYRÉNÉES ATLANTIQUES	FRANÇOIS GAY	
AUDAP PYRÉNÉES ATLANTIQUES	FRANÇOIS BEDOUE	
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOT-ET-GARONNE	JULIEN FAURE	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU CONSEIL GÉNÉRAL DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES	ESTELLE GAZÉAU XAVIER CAHN SERGE LARRIEU	GAËL LASALLE
CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE	AURÉLIE PAQUIGNON	
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA DORDOGNE	YVES LE ROY	DOMINIQUE LEVEQUE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE	VINCENT LEGRAIN	
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES	JEAN-LUC PROTO	CORALIE SEYS
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU LOT-ET-GARONNE	JÉRÔME GEOFFROY	
DREAL AQUITAINE	ERIC BALLAN MARION LACAZE	PATRICE DUBOIS
MAIRIE DE BORDEAUX	LÉONARD CRETOIS	
GIP ATGeRi	LAURENCE BARDET Loïc WATIER	RÉMI LAGOIN

1. Ordre du jour

- ACCUEIL, TOUR DE TABLE, rappel des OBJECTIFS du groupe de travail
- Présentation du Géoportail Aquitain de l'Urbanisme et proposition de communication
- Organisation pour la gestion du patrimoine de documents d'urbanisme numérisés: la situation dans le département de la Gironde (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde)
- Organisation de la session d'information / formation à destination des bureaux d'études et des techniciens des collectivités
- Conclusions

2. Rappel des OBJECTIFS du groupe de travail

2.1. Charte du Groupe de Travail :

Les **objectifs** du groupe de travail sont les suivants :

Faciliter et accompagner la diffusion des documents d'urbanisme numérisés à travers le portail régional PIGMA :

- **mettre en place un portail régional** afin de **porter à connaissance les documents d'urbanisme numérisés** existants et à venir pour favoriser l'accès à l'information.
- **échanger sur la portée de ces documents numérisés**

Favoriser leur production et leur mise à jour :

- **échanger et sensibiliser** les organismes compétents **sur les bonnes pratiques afin de permettre l'interopérabilité de ces documents** (homogénéité, standards...)
- **définir et animer une organisation** pour la **production et la mise à jour des documents d'urbanisme numérisés**
- **identifier des problèmes prioritaires de développement local de la numérisation des documents d'urbanisme** et la réponse aux préoccupations et attentes exprimées

Développer leurs usages :

- **échanger** sur les **possibilités d'analyse et d'utilisation de ces documents numérisés.**

2.2. Relevé de décisions de la réunion précédente

- ➔ Le groupe de travail PIGMA reconnaît la pertinence de la mise à disposition des documents d'urbanisme sur la plate-forme PIGMA.
- ➔ Le groupe de travail PIGMA s'accorde sur un consensus technique en matière de dématérialisation des documents d'urbanisme: le cahier des charges national (CNIG/CERTU) répond à la grande majorité des besoins des documents d'urbanisme Aquitain
- ➔ Au sujet de la portée des documents numériques la communauté PIGMA considère que le document d'urbanisme produit nativement au format SIG est un document de qualité qui diminue le risque de contentieux.
- ➔ Besoin de mettre en place un outil de suivi du cycle de vie des documents numériques à partager entre les acteurs. Evite les confusions et permet de s'assurer de travailler avec le dernier document produit.
- ➔ Le Groupe de travail s'accorde sur la mise en œuvre d'actions de persuasion à destination des maîtres d'ouvrage et des bureaux d'étude. Dans un premier temps une réunion à destination des bureaux d'étude va être organisée au sein du Groupe de travail.
- ➔ Concernant le double objectif de complétude des dématérialisations et de mise à jour des documents existants, les acteurs départementaux élaborent d'ici la prochaine réunion différents scénario qu'il serait possible de mettre en place au sein de chaque département

3. Présentation du Géoportail Aquitain de l'Urbanisme et proposition de communication

3.1. Présentation du Géoportail :

Le Géoportail Aquitain de l'Urbanisme sera accessible via le site pigma.org et la vignette Visualiseurs Métiers puis Urbanisme ainsi que via l'onglet Cartographie, Rubrique Visualiseurs métiers et sous rubrique Urbanisme



L'intérêt du portail Aquitain de l'Urbanisme est de proposer :

- **Un même point d'entrée pour accéder** aux documents existants sur le territoire Aquitain (consultation, affichage avec d'autres couches en superposition, extraction, récupération de flux, téléchargement...)
- La possibilité **d'accéder aux couches régionales agrégées** mais aussi **possibilité d'accéder aux données plus locales**.
- Le basculement des données reçues dans la **version 2013 du cahier des charges CNIG** (couches 33 et 64)

A l'heure actuelle ont été implémentés les zonages de la Dordogne, des Pyrénées Atlantiques et de la Gironde dans le format CNIG 2013. Les autres couches des documents d'urbanisme des Pyrénées Atlantiques et de la Dordogne ont aussi été intégré mais dans la version 2008 du cahier des charges CNIG.

Nota : les couches des documents d'urbanisme sont relatives à :

- pour les PLU/POS : les zonages, les prescriptions se superposant aux zonages, les annexes informatives et habillages figurant sur les documents graphiques d'un PLU ou POS
- pour les cartes communales : les secteurs, les informations et habillages figurant sur les cartes communales.

Elles sont complétées par les pièces écrites notamment relatives à : le règlement, le rapport de présentation, le PADD, les orientations particulières d'aménagement, le règlement d'une prescription, tput texte associé à une information.

Reste donc à faire :

- intégration des données du 40 et 47 et complément 33 ainsi que le basculement dans cahier des charges CNIG 2013 de l'ensemble des données hors couches 33-24-64.

La fin de ces intégrations est prévu pour **début juillet 2013 laissant juillet – août aux membres du GT** documents d'urbanisme pour faire leurs retours (validation) sur ces intégrations. Pendant cette période il sera possible d'accéder au visualiseur sous login à l'adresse suivante : <http://urbanisme.pigma.org>

L'ouverture du Géoportail étant prévue pour début septembre.

Discussions / Relevé de décisions

Il est demandé **d'informer à l'ouverture du visualiseur régional les visiteurs sur les limites d'utilisation des données** notamment concernant les **risques d'obsolescence ou les éventuels problèmes de calage par rapport à la Bd Parcellaire®**.

3.2. Proposition de communication :

Patrice DUBOIS de la DREAL annonce qu'une **démarche émanant du Préfet de Région à destination des services de l'Etat et des collectivités d'Aquitaine informera de l'existence de ce portail.**

Après de multiples échanges il est décidé de **préparer une plaquette de communication simple ciblée uniquement sur la communication du lancement du Géoportail Aquitain.** Cette plaquette ne doit pas avoir d'éléments datés pour ne pas être rapidement obsolète et doit faire référence à la territorialité de la démarche. Les éléments suivants pouvant servir de base à la réalisation de cette plaquette : présentation territoriale de la démarche, chiffres clés, utilité des documents d'urbanisme numériques, contacts...Le thème des « réseaux » pouvant aussi être abordé pour illustrer les enjeux de cette dématérialisation. **Cette plaquette sera accompagnée par la plaquette nationale du CERTU intitulée « Dématérialisez vos documents d'urbanisme » qui reprend plus globalement et de façon claire les enjeux de la dématérialisation.**

La réalisation est confiée au GIP ATGeRi, avec la constitution d'un "comité d'exécution" informel qui sur la base d'échanges par mail validera les phases d'avancement du document. Jean-Luc Proto de la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes** et Xavier Cahn du **Conseil Général des Pyrénées Atlantiques** accompagneront la réalisation de ce document. **Ce document format pdf devra être prêt fin août 2013.**

Le **mode de diffusion est abordé : emailing, téléchargement** sur site PIGMA et sur ceux des partenaires mais n'est pas sujet à débat. Il faudra revenir dessus avec une stratégie globale de diffusion. Des idées de **diffusion en s'appuyant** sur des organismes sont tout de même évoquées : comme **l'association des Maires, l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes** (<http://www.opqu.org>), ou les **formations du CNFPT** pour lequel un **module de formation** pourrait être proposé ex : enjeux de la dématérialisation sur une demi-journée....

4. Organisation pour la gestion du patrimoine de documents d'urbanisme numérisés: la situation dans le département de la Gironde (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde)

Vincent LEGRAIN de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde dresse un état des lieux de la planification en Gironde. 80 % des communes de la Gironde (représentant 97% de la population) est couvert par un document d'urbanisme opposable. La couverture des DU va s'étendre à l'avenir : de 80% à 90% des communes.

Concernant la numérisation en Gironde 80% des communes ayant un DU opposable sont numérisées, 20% restent à faire ainsi que les modifications intervenant et les communes en RNU qui adopteront un DU a terme.

Ce travail de numérisation a été accompagné d'une **campagne de publicité envers les communes et CDC** réalisée en novembre 2010 pour **promouvoir la numérisation SIG des DU et le standard commun** en particulier dans les nouvelles procédures avec AO.

Par la suite, la **communication a porté auprès des bureaux d'études adhérents de l'APUA** et un **kit de communication à destination des élus a été élaboré** afin que les agents de la **filière planification de la DDTM33** puissent **présenter rapidement la démarche lors de leurs réunions avec les élus locaux**. En termes de partenariat avec les collectivités, la cible CDC a été **privilegiée, comme relais local de la DDTM33 pour les communes** et, à ce titre, une **convention type ETAT-CdC-Communes**.

Il en ressort au final que le **système d'informations sur l'état d'avancement des DU est essentiel pour la numérisation et la qualification des données numérisées**. S'il est relativement aisé de connaître à un instant T les procédures en cours d'élaboration ou de révision, cela est plus difficile pour les autres procédures plus courtes (type modification ou déclaration de projet). L'outil SUDOCUH de la DGALN ne permet pas de gérer correctement l'historique des procédures sur une commune ainsi que les plu intercommunaux et les interrogations de la base sont limitées.

L'association avec les collectivités (AMF Gironde) permettra de fiabiliser le système, mais il est nécessaire aussi de faire évoluer SUDOCUH et, pour la Gironde, de mieux boucler avec le contrôle de légalité qui se situe en Préfecture et non en DDTM.

En terme de bilan chiffré, **on peut noter en moyenne, pour une commune hors CUB, 1 révision et 2 modifications tous les dix ans . Pour la CUB, on note une révision tous les 9 ans et un peu moins de 2 modifications par an**. Le nombre de modifications étant un peu sous-estimé pour les communes hors CUB car l'historique n'est pas complet sur les 10 dernières années.

Concernant la numérisation des PLU , on peut noter la difficulté à gérer certaines annexes (ex : annexes sanitaires...) et le plan des Servitudes d'Utilité Publiques ainsi que la **problématique des référentiels parcellaires (PCI Vecteur/ Bd Parcellaire®.)** ou l'existence de quelques (rares) cas de vieux POS difficiles à reconstituer. Pour les communes ayant adopté le cahier des charges de numérisation on note une tendance à sous traiter à la fin de la procédure la prestation de SIG mais pas toutes. Enfin, **le relais via les CdC est plus efficace que le conventionnement communal qui s'avère ingérable.**

En terme de **perspectives**, des réformes importantes à venir sur l'urbanisme vont **accroître le rôle des CdC sur la planification et l'instruction des actes ADS**. La CdC ou la CA va jouer un rôle encore plus important demain dans la numérisation des PLU. Des **transitions sans doute complexes devront être gérer : entre la montée des PLUi et l'extinction progressive des PLU communaux**, au niveau des **futures modalités pour l'instruction des actes ADS**, dans la mise en place de l'intercommunalité prévue au SDCI et dans l'obligation de « Grenellisation » des DU existants au 1^{er} janvier 2016.

Au niveau de la DDTM 33, les orientations possibles identifiées sont de continuer à **prôner le conventionnement tripartite Etat-CdC-communes, d'assurer la numérisation des CC restantes et leur mise à jour, de contribuer à renforcer la fiabilité du système d'informations (évolution nécessaire de SUDOCUH), d'intégrer, en fonction des moyens, les procédures légères pour les DU numérisés jusqu'à l'arrêt d'une procédure de révision ou d'élaboration**. Des arbitrages seront à faire sur l'ADS compte tenu de l'évolution du contexte réglementaire.

Par manque de temps il n'est pas possible de faire un tour de table des autres départements mais ceux-ci pourront faire un retour lors de la prochaine réunion.

Il est nécessaire qu'un temps de réflexion soit pris lors de la prochaine réunion pour partager les modalités d'organisation retenues dans les départements pour garantir la pérennité et le développement du patrimoine actuel de données numérisées.

5. Organisation de la session d'information / formation à destination des bureaux d'études et des techniciens des collectivités échanges et plans d'action du Groupe de travail

Le groupe de travail s'accorde sur la mise en œuvre d'une réunion d'information à destination des bureaux d'études et prestataires des donneurs d'ordres uniquement. Cette réunion vise à les sensibiliser sur **les enjeux et la nécessité de produire au format numérique (SIG).**

Les cibles envisagées sont les **bureaux d'études, les géomètres**, ainsi que les **fournisseurs de solutions SIG**. Une **première liste consolidée de 150 cibles** va être envoyée par mail aux participants du Groupe de travail **afin de la corriger et de la compléter**. Un **retour** est attendu dès la **première quinzaine de juillet 2013**.

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- **Ouverture de séance** (nécessite très vite de choisir qui)
- **Contexte national (Loi Duflot et géoportail national de l'urbanisme)**
- Présentation du **cahier des charges CNIG et de sa déclinaison opérationnelle** (Dominique LEVEQUE DDT24)
- **Retour d'expérience d'une collectivité** sur l'intérêt de travailler avec des documents d'urbanismes numériques (CdC par exemple).
 - communication du DU numérisé
 - utilisation faite de ce DU numérisé
 - coûts
- **Retour d'expérience d'un bureau d'études**
 - organisation et compétences nécessaires
 - coûts d'équipements (matériel) et de formations
 - retour sur l'utilisation du CC

5.1. Discussion\ relevé de décisions

Au delà de cette session d'information et au vu des échanges nombreux des participants sur l'importance de l'accompagnement plus orienté technique dans la promotion de l'utilisation des SIG et du cahier des charges national, **les participants s'accordent sur la nécessité de**

rendre accessibles sur le site PIGMA des éléments d'accompagnements (foire aux questions par exemple...) pour prolonger cette action.

La date du 10 septembre pressentie paraissant trop proche afin de garantir à toucher significativement les bureaux d'études, le **groupe de travail décide en séance de repousser cette réunion en octobre. Une nouvelle date sera proposée en conséquence mais les éléments d'invitations devront partir dans l'été (début aout).**

Projet